



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT #39-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2009-03 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée de ce qui suit :

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 7 novembre 2023, le règlement #39-2023 modifiant le règlement #2009-03 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été adopté.

L'objet de ce règlement consiste à se conformer aux exigences gouvernementales suivantes :

- Hausser le montant de la taxe pour le 9-1-1 à 0,52\$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025.

Donné à Sainte-Françoise, ce 9 novembre 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière

**Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 9 novembre 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière